Département des Deux-Sèvres

Préfecture : 9/11/2026

Mise en ligne : 9/11/2026

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX
ET LE 05 NOVEMBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR BILLAUD Sébastien, MAIRE.

Date de la convocation : **30 octobre 2026**
Étaient présents : Mesdames et Messieurs : BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurelie, MECHINEAU David, LABORDERIE Coralie, LE BORGNE Laurent, GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère, CAILLEAUD Cyril, CATROS_ANDREU Christelle, FONTAINE NAPIORKOWSKI Denis, GUILBOT Bernard, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, LORTION Martial, PALANCADE Brigitte, RENAUD Sébastien, XHAARD Florence, DORAY Gérard, ENNOUCHI David, TROMAS Catherine.

Etaient excusés et représentés : DUFORESTEL Pascal à BILLAUD Sébastien, HUPÉ David à MECHINEAU David, PATEJ Laurence à LE SAUZE Sandrine, COUDEVILLAIN Florence à DORAY Gérard
Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de_séance : MECHINEAU David

Réf. : 2026_11_12

Objet : RECRUTEMENT CONTRACTUEL - création d'emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière *(Article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique)* **au service cantine/école/entretien**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'en raison des besoins correspondants à un accroissement d'activité saisonnière au service cantine/école/entretien, il conviendrait de créer quatre emplois non permanents, à temps non complet et un emploi non permanent, à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois.

Il propose d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget comme suit :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
à compter du 1er février 2027 (6 mois maximum sur 12 m)	**2**	**Adjoint technique territorial**	Agent technique polyvalent des unités scolaires / animation /entretien	**33 h 00**
à compter du 1er février 2027 (6 mois maximum sur 12 m)	**1**	**Adjoint technique territorial**	Agent technique polyvalent des unités scolaires / animation /entretien	**32 h 00**
à compter du 1er février 2027 (6 mois maximum sur 12 m)	**1**	**Adjoint technique territorial**	Agent technique polyvalent des unités scolaires / animation /entretien	**30 h 00**
à compter du 1er mars 2027 (6 mois maximum sur 12 m)	**1**	**Adjoint d'animation territorial**	Agent des Écoles Maternelles avec polyvalence animation/entretien	**35 h 00**

La rémunération de chaque agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade ; à compter du 1er janvier 2024, le traitement minimum garanti est fixé à l'IB 367.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la **l'unanimité** de :

- **ACCEPTER** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGER** le Maire ou son représentant de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de chaque agent nommé dans l'emploi sont et seront disponibles et inscrits au budget primitif de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le contrat et les éventuels avenants et tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,
A Magné, le 5 novembre 2026, au registre sont les signatures

Le Maire,
Sébastien BILLAUD

Le secrétaire,
David MECHINEAU